

RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



> Service Développement Durable
> Direction Générale des Services



ÉDITO



Face au phénomène de dérèglement climatique et à l'enjeu qu'il représente, la ville de demain ne peut se concevoir sans intégrer la notion de développement durable.

Sur notre commune, c'est un élément central pour penser les futurs projets, et une logique que nous intégrons dès que possible dans chaque domaine de l'action publique.

Nous nous devons d'avoir une réflexion collective afin de se réinventer, de prendre soin des habitants, en particulier des plus fragiles, de préserver nos écosystèmes et notre cadre de vie.

Nous sommes convaincus que le Livry-Gargan de demain se doit d'être plus sobre, plus résiliente, et plus inclusive.

2023 a été l'occasion pour la Ville d'engager des actions et le lancement de l'Atlas de la Biodiversité a été une étape clef dans notre volonté de développer la biodiversité et la nature en ville.

Au-delà des discours, nous estimons que la Ville doit « faire sa part » mais aussi sensibiliser, et mobiliser afin d'accompagner le changement.

Henri Carratala

Adjoint au maire en charge du développement durable et de la propreté

Au-delà des projets, nous concevons notre politique de développement durable comme quelque chose de participatif.

Toute cette démarche ne se fera pas sans l'appui de nos habitants, c'est pourquoi nous continuerons les mobilisations autour de la préservation de la biodiversité ou sur le ramassage des déchets.

La coopération avec de nombreux acteurs, associations, habitants, partenaires institutionnels constitue un levier indispensable aux changements des mentalités et à la préservation de notre environnement.

Nous remercions également l'ensemble des services municipaux, qui participent tout au long de l'année à la réalisation de nos projets.

Nous sommes déterminés à faire de Livry-Gargan une ville durable et solidaire.

Pierre-Yves Martin

Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental





INTRODUCTION

p. 4

Présentation de la Ville

p. 5 à 7

I. Une ville nature au développement et à l'urbanisme responsables

p. 8 à 13

II. Une ville résiliente face au changement climatique

p. 14 à 15

III. Une ville attractive accueillant les nouvelles mobilités

p. 16 à 17

IV. Une ville solidaire

p. 18 à 23

V. Une ville écoresponsable

p. 24

VI. Une ville exemplaire

p. 24 à 27

CONCLUSION

p. 28



INTRODUCTION

La sortie progressive des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) a été actée lors de la 28^e Conférence des Parties (COP28) qui s'est tenue du 30 novembre au 13 décembre 2023 à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis. L'accord final a été conclu afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, conformément aux préconisations scientifiques. Les 195 parties se sont engagées dans le cadre du « Consensus des Emirats arabes unis » vers la sortie des énergies fossiles en cohérence avec l'objectif des 1,5 degrés.

La France n'a pas attendu la COP 28 pour s'engager à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La loi énergie et climat adoptée en 2019 fixe le cap de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) adoptée par la suite en 2020 donne des orientations pour diminuer l'empreinte carbone de la France. Ces orientations ont été déclinées en textes législatifs : Loi énergie et climat en 2019, Loi d'orientation des mobilités en 2019, Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2020 etc.

Malgré ces mesures, les conséquences du changement climatique se font déjà ressentir : inondations, sécheresses,

canicules, le climat change à toute vitesse. L'augmentation des températures à la surface de la Terre ou l'élévation du niveau moyen des océans témoignent du dérèglement climatique. Les canicules deviendront de plus en plus fréquentes, il est possible que les températures atteignent dans les prochaines années 50°C à Paris. Les scientifiques font consensus, les activités humaines sont responsables de ce phénomène par les émissions anthropiques de gaz à effet de serre.

Cette réalité climatique appelle une transformation urbaine profonde. Le défi est de taille et Livry-Gargan doit accélérer son adaptation face au réchauffement climatique et protéger les plus vulnérables. L'enjeu de l'Agenda 2030 est ambitieux mais indispensable, avec des mesures très concrètes pour faire en sorte que la commune demeure habitable et respirable.

Durant l'année 2023, la ville s'est mobilisée pour protéger ses habitants face aux crises sociales, économiques et environnementales.



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



À 12 km des portes de Paris, au nord-est



45 692 habitants



740 ha de surface



80 ha d'espaces verts



Plus de 7 500 arbres, dont 3 500 en alignement de rues et 4 000 en parcs et squares



89,7 ha de la commune sont soumis à un secteur d'intérêt écologique dont 9,6 ha de la zone d'activités

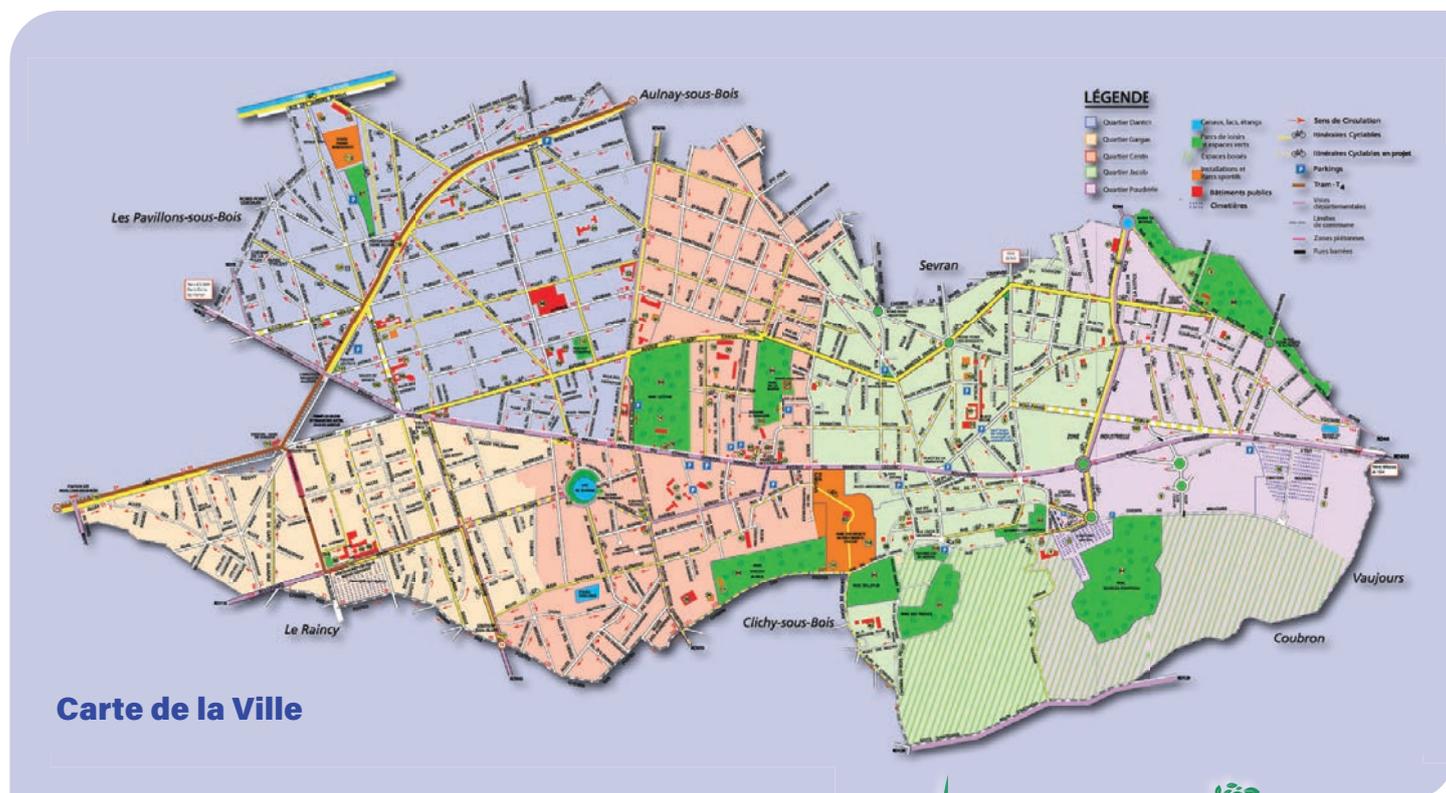


64,5 ha de réservoirs de biodiversité localisés sur le site Natura 2000 et les ZNIEFF

Contexte territorial

La ville de Livry-Gargan fait partie du territoire de la Métropole du Grand Paris. La commune se situe à 12 km au nord-est de Paris et intègre depuis le 1^{er} janvier 2016 l'établissement public territorial du Grand Paris Grand Est, regroupant 14 communes. Livry-Gargan se caractérise par une proximité à la capitale, à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et est desservie par le Tramway T4. Forte de ses nombreux espaces verts, la commune tient à préserver le cadre de vie des habitants. Le territoire est doté d'un tissu pavillonnaire majoritaire.

Dans cette continuité, la ville a souhaité soutenir et accompagner les projets innovants en faveur de la transition écologique sur son territoire.





Stratégie communale de développement durable

Face au changement climatique, la ville porte une vision ambitieuse de la transition écologique, pour ses habitants et son territoire. Mais en tant qu'administration elle doit aussi se transformer et être exemplaire et innovante afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La collectivité engage des changements pour s'adapter aux effets du changement climatique et limiter les impacts pour ses habitants et pour ses agents.

Livry-Gargan poursuit ainsi les actions déjà engagées en matière de développement durable depuis plusieurs années :

- Aménagement du lac de Sévigné ;
- Engagement de la collectivité dans le label ville amie des animaux ;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Sensibilisation des publics scolaires et du grand public.

Autant d'actions transversales dans les nombreux champs du développement durable qui se déploient sur la ville grâce à la mobilisation des acteurs et des agents de la commune : préservation du patrimoine arboré, réduction des déchets, réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire, rénovation du patrimoine bâti, développement du pool vélos, électrification de la flotte de véhicules, sensibilisation du public scolaire à l'environnement, réduction de la consommation de l'éclairage public, amélioration de la propreté urbaine...



Une ville nature au développement et à l'urbanisme responsables

Végétaliser l'espace public, préserver la biodiversité, valoriser les espaces naturels, rendre attractif les espaces verts...

Une ville attractive accueillant les nouvelles mobilités

Optimiser le stationnement, encourager l'usage de la voiture électrique, promouvoir les transports en commun et le covoiturage, inciter à la pratique du vélo et à la marche à pied, optimiser les flux de marchandises

Une ville solidaire

Relocaliser la production alimentaire, développer l'agriculture urbaine, favoriser les circuits courts, diminuer le gaspillage alimentaire, utiliser la restauration collective comme levier, généraliser le tri des déchets et valoriser les biodéchets, encourager le réemploi

Une ville résiliente face au changement climatique

Rénover l'habitat, sensibiliser aux écogestes, favoriser les énergies renouvelables, baisser la température en ville, déminéraliser l'espace...

Une ville Eco responsable

Accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique, développer les énergies renouvelables

Une ville exemplaire

Rénover les bâtiments communaux, sensibiliser aux écogestes, économiser l'eau, diminuer les déchets papiers, généraliser le tri des déchets, convertir la flotte de véhicules, utiliser des vélos pour les déplacements, mettre en place le plan propreté, utiliser la commande publique comme levier





Le Rapport Développement Durable, qu'est-ce que c'est ?

Le rapport développement durable répond aux obligations posées par la loi du 12 juillet 2010, issues du Grenelle de l'environnement. Il impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable. Les actions doivent contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable. Ces objectifs sont inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations-Unies.

La ville de Livry-Gargan a fait le choix de réaliser ce rapport dans le cadre de son Agenda 2030. Ce dernier fait état d'une part du bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part le bilan, au prisme du développement durable, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Il permet la compréhension des engagements de la ville en faveur d'un développement durable et met en perspectives les actions de la commune et les stratégies adoptées. Le rapport met en lumière les actions phares menées en 2023 sur la ville. Véritable outil d'aide à la décision pour la commune, il doit aussi permettre d'informer les livryens sur les actions réalisées par la collectivité en matière de développement durable.

Le présent rapport est donc le fruit d'un travail transversal et partenarial. L'ensemble des parties prenantes sont concernées : les livryens, les associations, les structures économiques ou encore les partenaires institutionnels. Les actions de la collectivité sont certes locales, elles s'inscrivent néanmoins dans une dimension globale.

Les cinq finalités du développement durable

- 1 Lutter contre le changement climatique
- 2 Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- 3 Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- 4 Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- 5 Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les 17 Objectifs du développement durable



Les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale montrent la voie d' « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » ; définition de 1987.



I. UNE VILLE NATURE AU DÉVELOPPEMENT ET À L'URBANISME RESPONSABLES



Le changement climatique pourrait causer une augmentation supplémentaire de 15 à 37 % des extinctions de biodiversité. Cette crise de la biodiversité est majoritairement liée aux activités humaines : détérioration des habitats naturels, introduction d'espèces invasives, pollutions, chasse et pêche intensives.... Qu'elle soit terrestre ou marine, la biodiversité est essentielle pour contrer les effets du changement climatique. Les collectivités ont un rôle non négligeable dans la préservation des écosystèmes naturels. Les solutions fondées sur la nature existent : préservation d'écosystèmes intacts en bon état écologique, amélioration de la gestion durable des écosystèmes liés aux activités humaines et restauration d'écosystèmes dégradés. En améliorant les connaissances de la biodiversité présente sur son territoire, la ville intègre ainsi les enjeux de protection des continuités écologiques, des habitats naturels etc., dans les documents de planification ou dans le cadre de projets d'aménagements. La gestion des espaces de nature doit aussi prendre en compte ces enjeux.

OBJECTIF 1

Renforcer la nature en ville

Végétaliser et conserver le patrimoine végétal du territoire

Le service des Espaces Verts mène en continuité et en roulement sur l'ensemble de la ville des diagnostics phytosanitaires du patrimoine arboré communal. Ce diagnostic repose sur l'observation et l'analyse des défaillances physiologiques de l'arbre en examinant racines, tronc et feuillage. L'analyse des anomalies de développement et de croissance d'un arbre permet d'évaluer son état de santé. Un compte rendu documenté est alors produit et assorti de préconisations. Les préconisations peuvent inclure la nécessité,

pour certains arbres, de réaliser des travaux ou un diagnostic plus approfondi. En 2023 quatre secteurs ont été diagnostiqués par des experts. En outre, un plan de gestion est assuré et travaillé en lien avec l'entreprise d'élagage afin de pouvoir réaliser les interventions, dans le souci de la préservation des sujets.



Adoption du barème d'indemnité des arbres

La ville a adopté en 2023 le barème de l'arbre, outil d'évaluation et d'estimation de la valeur d'aménité des arbres créé en 2020 par l'association COPALME, le CAUE 77 et Plante & Cité qui permet d'attribuer une valeur monétaire à un arbre. Cet outil offre la possibilité de mieux connaître l'arbre évalué, sensibiliser à sa présence, et sanctionner en cas de dégradation. Grâce à ce barème il est possible d'évaluer les dommages et préjudices subis par l'arbre. La valeur de l'arbre est obtenue par le biais d'une formule prenant en compte 4 critères :



- Le statut patrimonial et la distribution spatiale de l'arbre,
- L'état de santé de l'arbre et sa vigueur,
- La circonférence du tronc et donc dans une certaine mesure son âge,
- L'espèce et/ou la variété.

Les intérêts de ces outils sont nombreux. Au-delà de la sensibilisation des acteurs concernant la valeur du végétal et la nécessité de le protéger, ces dispositifs d'indemnisation démontrent les montants financiers qui seront induits en cas de non-respect des prescriptions techniques de protection des arbres.

Le barème de l'arbre s'applique à tous les arbres appartenant ou gérés par la ville. L'évaluation de la valeur de l'arbre et celle des dégâts sont réalisées à partir des deux applications VIE et BED.

Dans le cas où, à la suite d'une dégradation, l'arbre abimé serait considéré comme perdu, l'indemnisation du dégât sera égale à la valeur de l'arbre (avant dégât). A ce montant sera ajouté le coût du remplacement de l'arbre. Le BIA sera appliqué dès l'année 2024 dans le cadre des marchés publics.



Réaliser un Atlas Communal de la Biodiversité

La préservation de la biodiversité est impérative dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. La ville s'est ainsi engagée dans la réalisation de son atlas de la biodiversité, accompagnée par le bureau d'étude BIOTOPE. Plusieurs acteurs sont associés au projet (conseils de quartier, accueils de loisirs, livryens, associations...)

En 2022, la collecte des données ainsi qu'un portrait biogéographique du territoire ont été effectués. En 2023, BIOTOPE a réalisé les inventaires faune et flore sur la commune permettant d'élaborer une base de données. A la suite de ces inventaires, un plan d'actions sera élaboré afin de conserver le patrimoine naturel de la ville.

Actions 2023 : inventaires, sciences participatives, ateliers de travail avec les conseils de quartier, réunion publique (25 mars 2023)

Actions 2024 : élaboration du plan d'actions, réunion publique

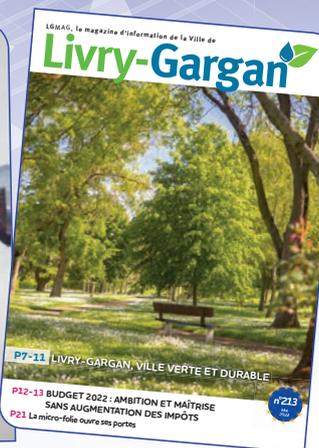
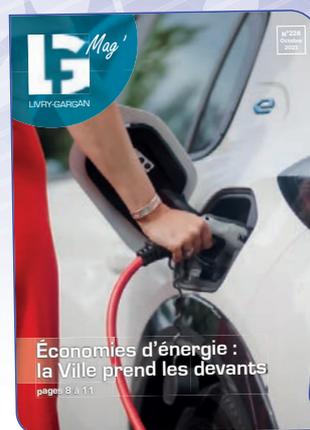
Budget : 31 600 €, subvention : 23 000 € par l'Office Français de la Biodiversité

Métropole nature

La charte Métropole Nature a pour objectif d'inverser le processus de baisse des surfaces végétalisées sur le territoire métropolitain et à renforcer la nature pour rendre le territoire plus résilient. Traduction concrète de l'engagement des acteurs, elle incite à être plus ambitieux à travers un label valorisant l'implication des signataires de la charte.

En signant la charte en 2021, la Ville s'est engagée à :

- Intégrer les enjeux de nature et de biodiversité au cœur de ses politiques, ses stratégies et son activité ;
- Agir de façon concrète en faveur de la préservation du patrimoine naturel métropolitain ;
- Renforcer la présence de la nature et de l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain ;
- Viser un objectif de biodiversité positive en évitant toute action dommageable à la nature ;
- Inscrire ses actions dans une approche de long terme en prenant en compte les modalités de gestion, d'usage et de suivi des espaces de nature ;
- Favoriser les interactions des citoyens avec la nature ;
- Défendre les principes de cette charte.



Mettre en place des actions de sensibilisation et communiquer

La sensibilisation des publics, jeunes en particulier, est un levier important de la préservation de la nature : il est nécessaire de faire connaître pour faire aimer et respecter. Fort du succès des animations précédentes sur la biodiversité, un programme pédagogique a été construit en partenariat avec l'association la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour une durée de trois ans à destination des accueils de loisirs et du grand public. Ces ateliers ont pour finalités, d'une part de permettre de mieux connaître et de préserver le patrimoine naturel de la commune et d'autre part de favoriser l'engagement individuel et collectif en faveur du développement durable. Plusieurs actions ont été menées en ce sens en 2023 :

- Distribution de nichoirs à mésanges et chauves-souris par la ville à la fête du printemps ;
- Animation par la LPO au lac de sévigné et au parc de la poudrière : reconnaissance des oiseaux ;
- Animation par l'association la Mare Barois au parc Lefèvre durant la fête du printemps.
- Démonstration de fauchage sur le parc des Friches pour l'accueil de loisirs Bellevue
- Mise en place de panneaux à l'entrée du parc Georges Pompidou et Bérégovoy sur la biodiversité présente sur la ville
- Un magazine de la ville dédié à la stratégie environnementale de la commune

Programme pédagogique avec la LPO sur trois ans :

- 2023 :** 2 classes + 2 animations grand public
- 2024 :** 3 classes + 2 animations grand public
- 2025 :** 3 classes + 2 animations grand public

Budget associé au programme d'animations de la LPO : 13 180 €, financement à hauteur de 50% par la région Ile-de-France





OBJECTIF 2 FAVORISER LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE

Pérenniser et valoriser le Label 4 Fleurs Villes Villages Fleuris



Cette année, la ville s'est vue confirmée sa 4^e fleur au label Villes et Villages Fleuris. Le label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité du territoire, mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal. Le maintien du label nécessite pour la commune de prendre en compte un ensemble de critères concernant l'aménagement de son territoire, le choix des végétaux, la préservation de l'environnement et de la biodiversité ou encore la qualité de son espace public.

Durant l'année 2023, les actions suivantes ont été réalisées sur la commune :

- Amplification de la gestion différenciée sur le parc Georges Pompidou et le parc des Friches,
- Création paysagère au parc Bérégovoy,
- Aménagement d'une prairie fleurie au parc Bérégovoy et à la résidence Jean Lebas.

Concours des maisons et balcons fleuris



La ville organise annuellement un concours des maisons et balcons fleuris ouvert à tous les habitants de la commune. Ce concours consiste à récompenser les livryens qui, en fleurissant les façades et ornant les jardins de leur habitation, participent à l'embellissement paysager de la ville. Ils contribuent de ce fait à la préservation de notre cadre de vie et à la préservation de notre label « quatre fleurs » du Concours des Villes et Villages Fleuris.

Les candidats sont classés selon les critères suivants :

- Diversité des essences
- Imagination et originalité de la réalisation,

- Esthétique et harmonie de l'ensemble,
- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires
- Respect de la biodiversité
- Prise en compte du développement durable.

Le jury établit le palmarès à la suite de la visite, en se basant sur une grille d'évaluation prenant en compte la Charte municipale « Ville Fleurie – Ville Propre ».

Production florale : les serres Voltaire

Les serres municipales, appelées « serres Voltaire », d'une surface de 960m², produisent en régie près de 130 000 plantes. En 2022, 160m² de tunnels supplémentaires ont été ajoutés afin d'augmenter la surface de production. Les températures sont régulées électroniquement pour éviter les déperditions de chaleur et d'énergie et permettre une gestion en fonction des besoins. Des économies de chauffage sont réalisées grâce à l'écran thermique et à une double paroi gonflable. Les essences cultivées tendent vers des cultivars moins sensibles à la sécheresse afin de construire des massifs nécessitant moins d'arrosages. Cette sélection a abouti, en 2023, à : 51 % des semis et 48 % des jeunes plants des variétés tolérantes au sec. Dans la continuité de cette démarche, le service des espaces verts a recours à des traitements naturels, comme des larves de coccinelles contre les pucerons.



La gestion des eaux pluviales est un enjeu essentiel pour concilier l'aménagement du territoire et ses impacts sur l'environnement. À travers le suivi de la météo et de la pluviométrie sur la commune, la ville est en capacité de programmer les arrosages automatiques par secteur ajustant ainsi au mieux la consommation de l'eau pour l'entretien des espaces verts et fleuris.

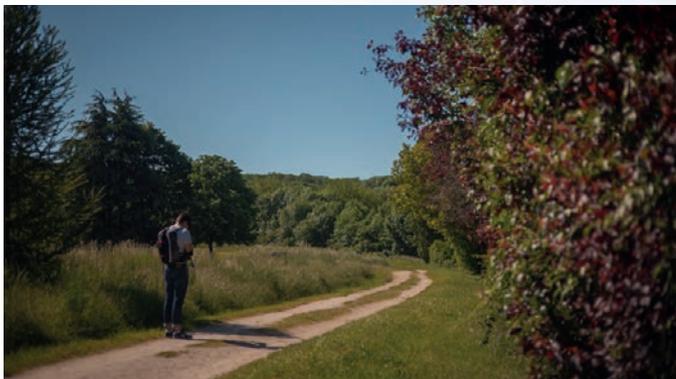
Économiser l'eau pour la gestion des espaces verts

La gestion des eaux pluviales est un enjeu essentiel pour concilier l'aménagement du territoire et ses impacts sur l'environnement. À travers le suivi de la météo et de la pluviométrie sur la commune, la ville est en capacité de programmer les arrosages automatiques par secteur ajustant ainsi au mieux la consommation de l'eau pour l'entretien des espaces verts et fleuris.



En outre, un récupérateur d'eau de pluie a été installé pour le jardin pédagogique du parc Lefèvre.

Formaliser les pratiques de gestion différenciée



Afin de préserver la biodiversité, et dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communal, la ville met en place plusieurs actions de gestion différenciée dont la fauche tardive et la création de prairies naturelles.

Le fauchage tardif consiste à limiter les fréquences de tonte et à laisser enherbées certaines zones jusqu'à la fin de la floraison afin de préserver la biodiversité. Ainsi, le couvert végétal a le temps de se développer, ce qui favorise la pollinisation et offre nourriture et refuge à la faune. La ville multiplie ainsi les sites entretenus en fauche tardive (parc Bérégovoy, parc Vincent Auriol...). Une action qui s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la commune. En parallèle, la ville multiplie les prairies naturelles riches en espèces floristiques et fortement attractives pour la faune. Elles constituent des zones de ressources alimentaires pour la faune.

Dans cette continuité, plusieurs abris pour la petite faune sont entreposés sur les différents espaces verts : abris à hérissons, batraciens ou encore nichoirs à oiseaux. Certains abris ont été confectionnés grâce aux branches d'arbres coupés.

Lutte contre les espèces invasives

Les espèces invasives sont des plantes qui ont comme caractéristique de se développer aux dépens de la flore locale. La Renouée du Japon est une espèce exotique présente sur le territoire. Elle se développe dans les parcs ou encore les friches. Étant donné sa capacité de développement rapide par rapport aux espèces autochtones, elle puise dans les ressources présentes et met en péril le développement et la survie des espèces indigènes. La commune met en place des actions, pour contrôler l'expansion de la Renouée du Japon (présente sur le parc des Friches ou encore le lac de Sévigné) pour éviter qu'elle se développe. Une fauche par an est mise en œuvre.

Réduire les coupures urbaines

Durant l'année 2023, chaque conseil de quartier a travaillé sur une thématique en lien avec le développement durable. Le conseil de quartier Jacob a étudié la définition d'un itinéraire reliant : le parc des Friches, le parc Bellevue, le parc de la Poudrerie. Un cheminement a été proposé par les conseillers de quartier.

Engager une réflexion sur la trame noire

Le conseil de quartier Centre a étudié, au cours de l'année 2023, la thématique de la trame noire. Des propositions de communication à destination des commerçants ont été réalisées.

OBJECTIF 3

VALORISER ET INVESTIR LES ESPACES NATURELS DE PROXIMITÉ

Aménager et valoriser les parcs Bellevue et Friches

Le parc de Bellevue a été impacté par l'aménagement de l'ouvrage de la ligne du métro 16 de la Société du Grand Paris (SGP). Le site doit être remis en état et bénéficier d'une amélioration fonctionnelle (plantations, habitats boisés, haies...) par la SGP. Cette remise en état représente l'occasion d'aménager cet espace en intégrant le parc des Friches afin de lui donner une plus-value et de le rendre attractif tout en préservant et en valorisant la biodiversité existante. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2023.

Des inventaires écologiques ont révélé une présence importante d'habitats naturels, mammifères terrestres, chiroptères, amphibiens, reptiles, oiseaux, insectes comprenant des espèces protégées et non protégées. Des mesures de compensation ont déjà été mises en place afin de reconstituer les corridors de déplacement et les habitats de vie ou de chasse mais aussi permettant de limiter l'implantation d'espèces envahissantes. Le réaménagement de ces deux parcs vise à améliorer leur accessibilité en renforçant notamment les mobilités douces.



Actuellement, il existe un sentier de Grande Randonnée (GR) traversant le parc des Friches et le parc de Bellevue appelé « grand sentier ». Il est prévu de le valoriser, d'étudier un possible aménagement et d'implanter des panneaux de communication. Des projets d'agriculture urbaine ont été intégrés. Une réflexion a été menée en vue de diversifier les usagers du site, les pratiques et améliorer la santé des livryens. Ces aménagements concordent à créer un lieu de convivialité et de fraîcheur en ville. L'aménagement du parc pourra être complété par du mobilier urbain et notamment par de la signalétique (entrée du parc, parcours santé...)

Calendrier :

Etude : 2023

Travaux : 2024 -2028

Bureau d'étude : OGI

Budget travaux prévisionnel : 1 196 940€

Partenaires : Société du Grand Paris

La requalification du site du Lac de Sévigné

Site emblématique de promenade de Madame de Sévigné, la ville a engagé une réflexion en 2021 sur la requalification du site du lac de Sévigné. En concertation avec le conseil de quartier, un scénario d'aménagement a été défini. Le projet d'aménagement relève de solutions fondées sur la nature et met en avant des vertus aussi bien sociales qu'environnementales. La végétalisation du site participera à la réduction du phénomène d'îlot de chaleur urbain. Le projet d'aménagement conserve la fonction principale du lac consistant à recueillir l'eau de pluie. La

désimperméabilisation des sols, la plantation de haies et d'arbres seront nécessaires de par leur capacité d'évapotranspiration mais aussi pour le maintien des continuités écologiques. L'éclairage urbain supprimé au sein du site favorisera la faune urbaine dans l'idée de développer une trame noire, qui contribue au déplacement d'animaux nocturnes telles que les chauves-souris, présentes sur le site. Le choix d'une palette végétale intégrant des espèces variées et locales ou encore l'aménagement d'infrastructures favorables au déplacement des animaux contribueront à s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Le projet d'aménagement a été lauréat, en 2022, de l'appel à contributions intitulé « Aménageons avec la pluie » porté par de nombreux partenaires de l'assainissement francilien : Département de la Seine-Saint-Denis, Métropole du Grand Paris, SIAAP, AESN, DRIEAT... L'objet de ce dispositif consiste à accompagner les porteurs projets en faveur d'une gestion pérenne des eaux pluviales.

Le site dans son entièreté est labellisé « 500 petits patrimoines naturels d'Île-de-France ». Cette initiative permet d'identifier et de valoriser les espaces relevant du petit patrimoine naturel francilien et de renforcer leur potentiel d'accueil de la biodiversité.

2023 : réalisation des études complémentaires

2024 : démarrage des travaux

Budget travaux : 2 480 126 €

Partenaires : Région Ile-de-France, Département de Seine-Saint-Denis, Métropole du Grand Paris, Agence de l'Eau Seine Normandie



Zone refuge LPO

La ville a souhaité s'engager dans le programme « Refuges LPO » en créant un espace favorable à la biodiversité sur le site du lac de Sévigné. Il s'agit d'un agrément mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité. Il s'agit d'un programme destiné à la protection de la biodiversité, de manière générale (faune, flore, milieu, etc.). Lors de l'inventaire réalisé par la LPO, 38 espèces d'oiseaux, 4 répondent à au moins un critère de patrimonialité.

L'accompagnement comprend :

- Un diagnostic de biodiversité et une analyse des enjeux écologiques (inventaires, état des lieux de la gestion des espaces verts, etc.),
- L'élaboration d'un plan d'actions répondant aux enjeux de gestion écologique des espaces verts, d'aménagements favorables à la biodiversité, etc.,
- La sensibilisation des citoyens (animations pédagogiques, organisation d'événements, communication etc.).

En signant cette convention pour une durée de cinq ans pour le site du lac de Sévigné, la Commune s'engage à respecter les principes suivants :

- 1 Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvage ;
- 2 Renoncer aux produits phytosanitaires chimiques ;
- 3 Réduire son impact sur l'environnement ;
- 4 Interdire la chasse sur le site

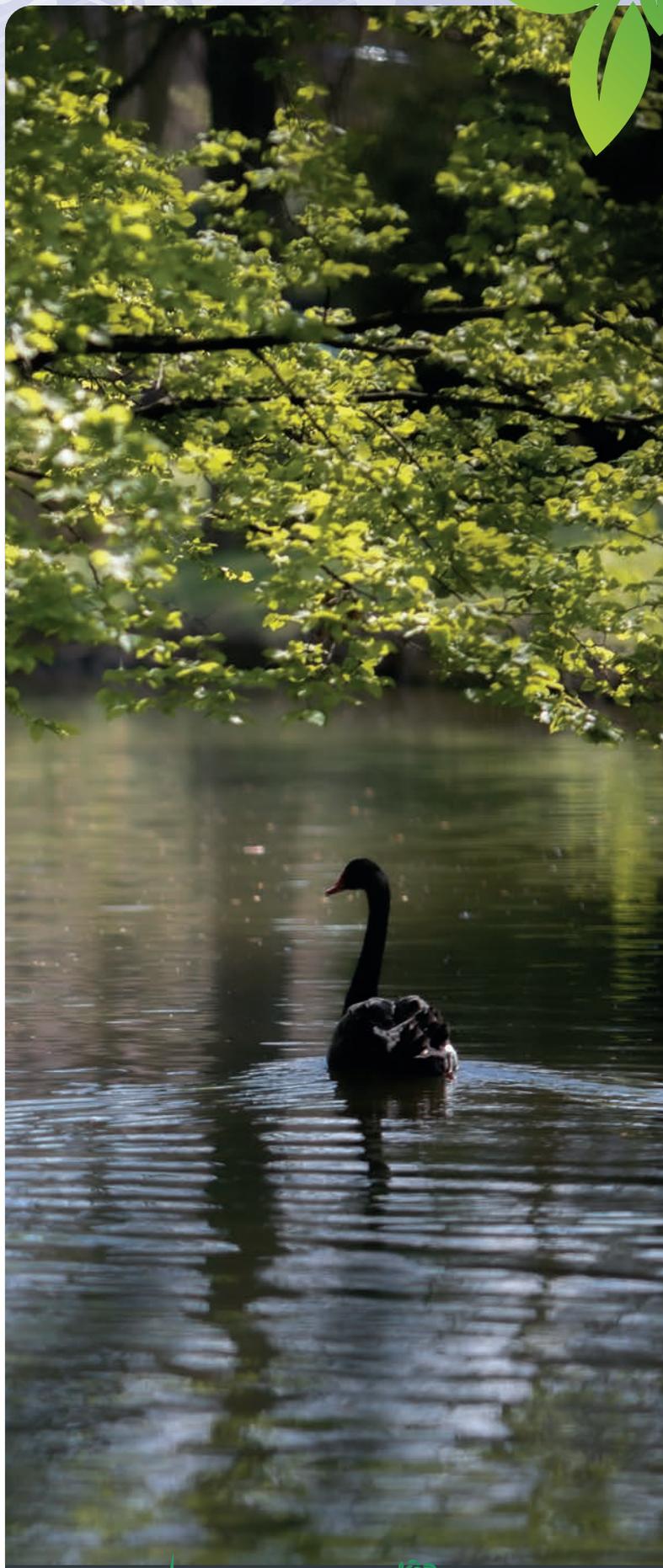
Le coût total de l'opération s'élève à 12 634 euros (répartis de 2022 à 2026).

2023 : propositions d'actions de la LPO

2024 : mise en œuvre des préconisations

2025 - 2026 : inventaires et bilan

Partenaires : LPO, Région Ile-de-France



II. UNE VILLE RÉSILIENTE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'étalement urbain a considérablement accru l'étendue et l'intensité du phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU). En ville, ce phénomène accentue les effets du changement climatique et notamment le risque sanitaire. Les mécanismes à l'origine de l'ICU ont été identifiés : moindre présence du végétal, faible présence d'eau en surface comme dans le sol, stockage de la chaleur par les matériaux des bâtis... Les solutions dites vertes, grises (choix des matériaux et des couleurs, formes urbaines) et bleues (plan d'eau, brumisateurs, arrosage) permettent d'atténuer la chaleur en ville. La ville travaille afin que chaque projet d'aménagement urbain intègre le facteur climat en amont pour atténuer son impact thermique, et intégrer des îlots de fraîcheur.

OBJECTIF : Diminuer l'impact environnemental de l'habitat

Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés en participant au Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)

L'objectif de ce programme consiste à mettre en place une ingénierie opérationnelle pour remédier aux difficultés rencontrées dans les copropriétés afin de résorber le plus en amont possible et à moindre coût pour les copropriétaires et les pouvoirs publics les dysfonctionnements naissants. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à un dispositif curatif. La ville a identifié cinq copropriétés dont une a été réorientée vers un autre dispositif plus adapté. En outre, depuis 2018 la ville a instauré le permis de louer. Enfin, la mise en place d'astreinte administrative est expérimentée depuis 2023.

Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat individuel en participant au dispositif PREP (Parcours de Rénovation Énergétique Performante du Pavillonnaire)

Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat individuel en participant au dispositif PREP (Parcours de Rénovation Énergétique Performante du Pavillonnaire)

Dans le cadre de ce dispositif, des permanences sont tenues sur la commune à destination des livryens depuis 2023 afin de massifier les rénovations énergétiques dans l'habitat privé. Cet accompagnement comprend un bilan énergétique, un accompagnement lors de la demande de prêt auprès des établissements bancaires, des aides financières selon les caractéristiques du ménage et l'accès à un panel d'artisans formés spécifiquement.

Budget cotisation à l'ALEC MVE : 11 500 €, soit 0.25 € par habitant. Cette adhésion permettant l'accès aux actions prévues à l'adhésion de Grand Paris Grand Est pendant la période 2022-2024.

OBJECTIF : Adapter le territoire au changement climatique à travers l'aménagement

L'opération d'intérêt métropolitain Poudrière Hochailles

La Métropole poursuit les études pré-opérationnelles à l'échelle du périmètre élargi de l'OIM qui comprend la zone commerciale au sud de la RN3 et le tissu faubourien à l'Est du centre-ville. Cette opération vise à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à réduire les inégalités entre les territoires. L'opération d'intérêt métropolitain Poudrière Hochailles a pour objectifs :

- Qualifier l'entrée dans la métropole
- Conforter l'arc paysager de Seine-Saint-Denis
- Accompagner les mutations d'un site déjà urbanisé
- Consolider la vocation économique du site et l'articuler aux autres fonctions urbaines
- Résorber la fracture urbaine et les nuisances générées par l'infrastructure routière
- Favoriser l'éco urbanisme

Actions 2023 : poursuite des études

Perspectives 2024-2025 : plan guide et concertation

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal a pour objectifs de déterminer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols de l'ensemble des terrains à l'échelle du territoire. Il s'impose à tous les porteurs de projets (particuliers, entreprises, acteurs institutionnels). Il se substitue aux PLU actuellement en vigueur dans les





communes. Le PLUi a instauré de nouvelles règles plus ambitieuses, notamment sur la création d'espaces verts et la protection des cœurs d'îlots végétalisés. Les espaces de pleine terre sont doublés dans les projets d'aménagement. Il vise à réduire la constructibilité et urbanisation du territoire. En outre, il incite à intégrer des dispositifs d'énergies renouvelables dans les projets d'aménagement.

Le règlement comporte un volet environnemental intégrant les dispositions qui visent à :

- Protéger les espaces de nature du « socle écologique » : espaces verts paysagers et écologiques, cœurs d'îlot, arbres, alignements d'arbres, etc,
- Assurer le retour et la présence des sols en pleine terre dans l'ensemble du territoire : création d'un plancher de 30% de pleine de terre à l'exception des zones d'activités d'économiques (20% de pleine terre), des zones de grands équipements et des secteurs de projet ou la pleine de terre est adaptée aux projets en cours,
- Créer un coefficient d'anticipation environnementale pour assurer le maintien des arbres existants avant travaux ou à défaut créer des surfaces éco-aménagées à réaliser dans le cadre des constructions projetées,
- Donner à l'arbre de haute tige une place centrale dans les objectifs de plantations ambitieux pour chaque projet,
- Inciter à la réalisation de projets à l'architecture bioclimatique avancée par des dispositions visant à la performance énergétique et environnementale.

Actions 2022 : concertation, réunion publique, suite du règlement

Actions 2023 : PLUi arrêté en décembre 2023

Perspectives 2024-2025 : Mis en œuvre fin 2024

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

L'élaboration du règlement local de publicité intercommunal a pour objectifs de :

- Améliorer la qualité du cadre de vie
- Lutter contre les nuisances visuelles
- Favoriser la mise en valeur des paysages et du patrimoine
- Contribuer à la réduction de la consommation d'énergies

Actions 2022 : réunion publique, arrêt et approbation du RLPi

Perspectives 2023-2025 : mise en œuvre du RLPi

La requalification de la cité jardin

La cité jardin de la Poudrerie témoigne de l'histoire ouvrière du territoire. Ce chantier de rénovation, débuté en mars 2023, consiste à redonner vie à ce patrimoine labellisé « Patrimoine d'Intérêt Régional ». Le Département, actuel gestionnaire du parc Forestier de la Poudrerie, en partenariat avec les communes concernées travaille au déploiement du « Projet d'avenir 2 », proposant de nouvelles orientations pour le développement et la préservation du parc.

La réhabilitation de la cité jardin la poudrerie a pour objectifs :

- Amélioration des performances énergétiques des logements
- Amélioration du confort des logements
- Restauration et préservation du caractère architectural et patrimonial du site
- Aménagement des espaces extérieurs

Les logements seront également agrandis, restructurés et rénovés (toiture, isolation, plomberie, électricité, dispositifs énergétiques, jardins). Les espaces communs extérieurs seront réhabilités. La placette fera l'objet d'un réaménagement paysager et le stationnement sera réorganisé. Un nouvel éclairage de type led sera installé et un accès sécurisé à la cité sera aussi mis en place. Enfin, les aspects patrimoniaux de ce site labellisé Patrimoine d'Intérêt Régional seront entièrement conservés.

Actions 2022 : consultation des entreprises

Actions 2023 : démarrage des travaux

Budget : 4 M €

La création d'îlots de fraîcheur

Un premier îlot de fraîcheur est prévu dans le cadre du réaménagement du square Bayard. Le conseil de quartier Gargan a travaillé sur l'aménagement d'une parcelle située avenue Montgolfier, actuellement en friche pour l'ouvrir au public. Cet îlot de fraîcheur offrira la possibilité aux livryens d'avoir accès à un nouvel espace vert. Le conseil de quartier a proposé des aménagements.

Actions 2023 : travail de concertation avec les conseils de quartier

Actions 2024 : square Bayard + aménagement de la parcelle Montgolfier

Budget prévisionnel : 15 000 €

Partenaire : GPGE





UNE VILLE ATTRACTIVE ACCUEILLANT LES NOUVELLES MOBILITES



L'engagement de la commune pour soutenir les mobilités décarbonées se traduit par le déploiement d'une offre de mobilités actives et d'intermodalité. La ville souffre de saturation sur ses axes routiers ainsi qu'un manque de transport en commun. L'enjeu consiste alors à accompagner l'arrivée du métro 16 à proximité à la Gare de Sevrans-Livry. La marche étant souvent combinée à d'autres modes de transport, notamment aux transports en commun, la commune travaille pour faciliter les déplacements à pied mais aussi à vélo. Véritable défi écologique, les nouvelles mobilités représentent un réel levier pour diminuer les émissions de CO2.

OBJECTIF : Organiser et planifier les mobilités sur le territoire

Réalisation de l'étude de stationnement

Les projets d'aménagement représentent l'occasion de repenser nos espaces. La ville a mené une étude de stationnement afin de réorganiser de l'offre de stationnement en concertation avec les riverains (réunions de quartier, expertises, conseils de quartier). Ce nouveau fonctionnement vise à redynamiser les commerces de proximité, libérer les places de stationnement pour les riverains mais aussi pour le développement et la sécurisation des mobilités alternatives (marche, vélo, transports en commun, covoiturage...). Ainsi depuis le 1^{er} octobre 2023, le stationnement est devenu gratuit sur la ville. Les zones bleues ont été multipliées afin de favoriser la rotation des véhicules. Des zones d'exclusion des camionnettes aux abords des villes voisines ont été instaurées. Enfin, une zone de stationnement résidentielle à Chanzy a été créée afin de faciliter le stationnement des résidents.

OBJECTIF : Encourager les mobilités décarbonées

Favoriser l'utilisation des navettes communales

Deux navettes électriques circulent sur la ville avec un parcours dédoublé dans les deux sens de circulation. La navette est gratuite et circule du lundi au vendredi, elle dessert les principaux bâtiments et services de la ville, les zones commerçantes et le tramway. D'une capacité de 22 passagers chacun, ces deux véhicules fonctionnels sont climatisés et équipés d'une rampe pour le transport des personnes à mobilité réduite.

Inciter l'usage de la voiture électrique : poursuivre le déploiement des bornes de recharge électriques

Aujourd'hui la ville dispose de plusieurs bornes de recharge pour véhicules électriques. Elles sont situées aux abords immédiats des centres d'activité. Pour permettre ces installations, la Ville a signé une convention avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) et la Métropole.



- Place François Mitterrand : 2 places
- 70 boulevard de la République : 2 places
- Résidence Pierre Mendès France : 2 places
- Place de la Libération : 2 places
- 48 boulevard Gutenberg : 2 places
- 37 boulevard Robert-Schuman : 6 places

OBJECTIF : Encourager les mobilités actives

Planifier le réseau piétonnier : actualisation du Plan d'Accessibilité Voirie

La ville travaille sur l'élaboration du plan d'accessibilité voirie. Des itinéraires seront définis pour être adaptés aux personnes non voyantes autonome dans ses déplacements, par un handicapé moteur en fauteuil, un ergonomiste, et un ingénieur en travaux publics. Les défauts de la voirie vont être relevés sur les itinéraires prioritaires puis sur l'ensemble de la commune. Une hiérarchisation des travaux de voirie sera établie ainsi que la mise en place de signalétiques adaptées et d'équipements sonores.

Mettre en œuvre le plan vélo

En 2021, la ville a adopté son plan vélo communal en vue de favoriser l'utilisation du vélo comme déplacement quotidien. Ce dernier propose un ensemble d'actions pour la période 2021 – 2026. Son principal objectif est d'augmenter le nombre de kilomètres de voies cyclables. A terme, il couvrira près de 20 % des voies du territoire. Le Plan vélo conçoit les aménagements de voiries comme la colonne



vertébrale d'un système vélo performant et vise aussi l'intermodalité des déplacements, le sport-santé, l'apprentissage, la communication et l'incitation aux changements des pratiques de la part de tous les acteurs locaux (entreprise, administration, habitants).

Les infrastructures sont conçues pour rejoindre les pôles d'intérêt de Livry-Gargan et des villes voisines avec notamment des itinéraires dédiés vers les groupes scolaires, les parcs et les zones de loisirs et les zones commerciales et/ou administratives.

La ville a donc travaillé sur l'accélération du développement des infrastructures cyclables sur le territoire. Cette évolution tient compte des changements d'habitudes des livryens, plus nombreux à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens, et d'un contexte financier plus favorable grâce à l'instauration de nouvelles aides au développement des mobilités douces. Il est par ailleurs prévu d'implanter de nouveaux stationnements et de renforcer les services et animations comme les ateliers réparation vélo ou la sensibilisation des plus jeunes dans les écoles.

Perspectives 2024-2025 : nouvelles infrastructures cyclables, installation d'arceaux

Budget 2023 : adhésion villes et territoires cyclables 1 200€

Installation de pompe à vélo

En 2023, la ville a installé une pompe à vélos en libre-service sur la commune. D'autres pompes seront implantées régulièrement. Ces dernières sont gratuites et accessibles 24h/24. Leur tête de gonflage est universelle et ainsi utilisable sur tous les types de valves.

Actions 2023 : une pompe au parc de la mairie

Actions 2024 : installation de nouvelles pompes

Savoir rouler à vélo

C'est un dispositif qui propose aux enfants de 6 à 11 ans de suivre une formation encadrée de 10 heures réparties en 3 étapes.

• Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo

• Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé

• Savoir rouler à vélo = circuler en autonomie sur la voie publique

L'opération vise à être généralisée à partir de la rentrée à tous les accueils de loisirs livryens. Un diplôme a été remis à chaque enfant participant.

Actions 2023 : stages pour l'ensemble des accueils de loisirs

Budget 2023 : 4 820€

Partenaires : USEP 93

Perspectives : reconduction et développement par la formation des animateurs

Prévention risque piéton

Chaque année, les élèves des écoles sont accompagnés par des professionnels (intervenants sécurité routière et police municipale) dans un dispositif éducatif dédié à la prévention du risque piéton. L'opération a pour objectif de former tous les élèves à devenir autonomes et responsables dans leurs déplacements piétons en mettant l'accent sur leur propre sécurité et sur le respect des usagers les plus vulnérables.



IV. UNE VILLE SOLIDAIRE

Dans le cadre du développement durable, il s'agit de garantir l'accès pour tous aux ressources de façon équitable afin de réduire les inégalités et de favoriser la cohésion sociale. Les modes de production et de consommation responsables doivent s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs. Compte-tenu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation, les collectivités ont un rôle important à jouer à l'égard des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.

OBJECTIF : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT LOCAL RESPONSABLE

Animation du jardin potager du parc Lefevre

La commune a souhaité aménager un potager pédagogique sur le site du parc Lefèvre pour sensibiliser et initier les enfants au maraichage et à la préservation de l'environnement. Véritable outil pédagogique, cet espace permet de découvrir le milieu vivant, de connaître les espèces végétales, les légumes anciens, d'apprendre le cycle de vie, la saisonnalité des plantes etc. Des ateliers sont régulièrement animés sur le site. On y trouve un jardin, qui a pour vocation de sensibiliser les enfants sur les différentes étapes de culture, du semis à la plantation et de l'entretien à la récolte. Le site est équipé de carrés potagers avec des oyas, d'un poulailler et d'une serre connectée. Celle-ci est équipée en aquaponie, de bacs de permaculture et d'un espace protégé. Il est devenu un lieu de partage et de rencontre entre les enfants, l'équipe pédagogique, les agents du service des espaces verts et des parents.



Alimentation durable dans les cantines

La restauration scolaire porte des enjeux majeurs en matière de santé et d'éducation à l'alimentation. Sélectionné par la ville pour son travail sur la qualité des aliments, Quadrature Restauration privilégie des repas gourmands et équilibrés, cuisinés à partir de produits de qualité, tracés et respectueux de notre environnement.



La ville s'implique de manière exemplaire en proposant :

- des repas composés à 70% d'une alimentation durable dont 30 % de produits bio
- des poissons provenant d'une pêche 100 % durable
- des viandes labellisées 100 % françaises et des volailles 100 % bio
- des ingrédients frais et cuisinés au rythme des saisons

Enfin, dans le but de lutter contre le gaspillage alimentaire, une des cinq composantes du repas sera intégrée dans l'entrée, le plat ou le dessert 3 jours par semaine. Par exemple, le fromage pourra être inséré dans une entrée ou un plat afin de favoriser sa consommation par les enfants.

Atelier sur l'alimentation dans les crèches

Les crèches ont pu bénéficier de plusieurs activités autour de l'alimentation et des saveurs tout au long de l'année :

- Ateliers de pâtisserie
- Participation à la semaine du goût avec des ateliers gustatifs
- Préparation de jus de fruit

La cuisine, et notamment la pâtisserie, sont des activités qui possèdent de nombreux bienfaits pour le développement d'un jeune enfant : apprentissage de vocabulaire, éveil des sens, développement de la motricité fine. Ces ateliers permettent aussi de lutter contre la surexposition aux écrans, à un âge où celle-ci peut entraîner des risques et des effets sur la santé des enfants.



Semaine du goût

Du 22 au 26 mai, la ville a participé à la semaine du goût. De nombreuses animations ont été proposées pour éveiller les consciences tout en maintenant les plaisirs du palais.

- Repas à thème et ateliers dans les crèches et écoles
- Sortie cueillette
- Ateliers de sensibilisation

Lutte contre la précarité énergétique

Face à l'urgence de l'hiver 2023, six communes du territoire Grand Paris Grand Est ont sollicité la Métropole du Grand Paris afin de constituer des kits d'équipements et accessoires permettant aux ménages de réaliser des économies d'énergie. Ces kits permettent de limiter les consommations des ménages et de réaliser des économies. Un travail en collaboration avec Leroy Merlin a été réalisé pour constituer un kit d'accessoires, avec le meilleur rapport qualité/prix et la meilleure praticité de mise à disposition et d'installation. Un guide de sensibilisation aux éco-gestes de l'Ademe a été diffusé. L'association Croix Rouge LogisCité a été sollicitée pour les installations au domicile des ménages qui en font la demande. La distribution des kits a été pilotée par le CCAS de la ville. Cette démarche a permis à des ménages de prendre contact avec un conseiller France Rénov' afin d'envisager des travaux

Actions 2023 : Distribution de 65 kits

Partenaires : MGP, Leroy Merlin, Croix rouge

Services : pôle social, pôle séniors, soins infirmiers

Actions 2024 : renouvellement de l'action

Budget : 5 000€ pour la distribution des kits (financement par la MGP).

34 763 € par le département de la Seine-Saint-Denis pour les aides énergie

Lutte contre les violences faites aux femmes

La commune œuvre pour lutter contre les violences faites aux femmes. Des campagnes de communication ont été réalisées pour le grand public mais aussi avec les professionnels de santé.

Les différents outils sont dématérialisés (rapports, campagnes de communication...) afin de limiter les impressions papier.

Livry-Gargan est devenu en 2022 le premier observatoire communal des violences faites aux femmes sur le département. L'objectif de cet observatoire est de récolter des données et d'innover pour apporter au niveau territorial des réponses concrètes et construites en créant des partenariats. Pour faciliter l'accueil, l'écoute et l'accompagnement, deux dispositifs ont été mis en place sur la commune : le premier consiste en la création d'un poste d'intervenant social au Commissariat de Police Nationale de Livry-Gargan. En second, une permanence a été créée au Centre Municipal de Santé de la Ville. Une juriste du CIDFF 93 y accueille et conseille les femmes victimes de violences.

Partenariat avec Voltalis pour réaliser des économies d'énergie dans l'habitat

La précarité énergétique représente un enjeu national et territorial à l'échelle de la ville. La ville a conventionné avec Voltalis proposant une solution pour les résidences chauffées électriquement. Voltalis accompagne les territoires à titre gratuit dans le déploiement d'une solution d'économies d'énergie innovante, au bénéfice des habitants, du système électrique et de l'environnement. Il mesure la consommation et peut la suspendre temporairement sur de courtes durées, permettant alors de réaliser des économies d'énergie sans aucun impact sur le confort des ménages. Il favorise ainsi la stabilité et la sécurité d'approvisionnement des foyers. L'effacement représente un taux d'économies d'énergie de 8% à 12% sur la consommation du chauffage électrique. L'application MyVoltalis, disponible gratuitement permet aux habitants de maîtriser leur consommation et de faire des économies d'énergie. Le projet consiste à équiper 650 logements sur la ville : équivalent à 97 500K€ d'économie d'énergie pour les habitants, 650 MWh d'électricité économisés et 325 tonnes d'émission de CO₂ évitées.

2022-2023 : 301 logements équipés

2024 : poursuite de la communication et du déploiement des boîtiers

OBJECTIF : MENER LA TRANSITION DU TERRITOIRE DE MANIÈRE PARTICIPATIVE

Animations pour les séniors

Cette année les séniors ont pu profiter de nombreuses activités en lien avec la nature telles que :

- une sortie à la cueillette de la ferme de Rutel
- le salon de l'agriculture
- la visite des serres municipales



Les conseils de quartier

Cette année, chaque conseil de quartier a pu travailler sur une thématique en lien avec le développement durable.



Conseil de quartier Poudrière : La biodiversité chez soi et dans l'espace public

- Réaliser un guide expliquant :
 - Comment accueillir la biodiversité chez soi
 - Comment préserver la biodiversité dans l'espace public

• Déployer les sciences participatives sur la ville et participer à l'élaboration de l'atlas de la biodiversité communal

Conseil de quartier Jacob : Chemins et sentiers de randonnée

- Travailler sur la signalétique pour valoriser les parcs
- Valoriser le GR existant
- Valoriser ou créer des nouveaux sentiers

Conseil de quartier Danton : Bien-être animal en ville

Elaborer une charte du bien-être animal

Conseil de quartier Centre : Sensibilisation aux écogestes

- Elaborer un guide des écogestes à destination des habitants et des écoles.
- Réaliser une communication spécifique à destination des commerçants sur les mégots mais aussi sur le respect de la réglementation concernant l'éclairage des enseignes.



Conseil de quartier Gargan : Mise en place de composteurs de quartier

- La création d'un guide du compostage
- La création d'un règlement et / ou d'une charte d'utilisation des composts

Fresque du climat

Cette année, les conseillers de quartiers ont participé à l'atelier Fresque du climat. Le dispositif Le Mandat du Climat est porté par l'association La Fresque du Climat. La Fresque du Climat est un outil pédagogique qui s'appuie sur des données scientifiques (rapport du GIEC). D'une

durée de 3h, l'atelier mobilise l'intelligence collective et la créativité des participants. Cet outil permet à chacun de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques. L'objectif de cet atelier visait à développer des pistes de réflexion afin de construire des solutions concrètes pour notre commune.

Budget 2023 : 2 400€

Partenaire : Fresque du Climat

Le Conseil économique, social et environnemental local (Cesel)

La commission environnement du CESEL a travaillé sur la rénovation énergétique de l'habitat et plus particulièrement sur la saisine suivante « comment la municipalité peut accompagner ses habitants dans l'utilisation des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat » tout au long de l'année. Une enquête a été menée par les membres de la commission auprès de la population, qui ont ensuite réalisé des préconisations au sein de leur rapport.

Le Conseil Municipal des Enfants

L'élection du nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME) a eu lieu cette année dans les écoles élémentaires de la ville, dans des conditions similaires aux votes nationaux. Les élus, tous en classe de CE2 ou CM1, représenteront leurs cama-rades durant deux ans et participeront à la vie de la commune et de leur école (proposition de projets, prises de décisions...) sur différentes thématiques dont une commission spécifique à l'environnement. La commission est composée de 11 enfants.

Pour les années 2023- 2024 la commission travaillera sur plusieurs projets :

- La fête du printemps
- La sensibilisation à la propreté et au tri des déchets dans les cours d'école en partenariat avec GPGE

En partenariat avec les écoles, accompagner la mise en place d'ateliers pédagogiques sur la thématique du développement durable : PEDT

Créé par la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) a été institué comme le moyen de fédérer les énergies présentes sur un territoire, pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Ce PEDT 3^e génération, conçu pour devenir un outil de référence pour l'ensemble de la communauté éducative, contribuera à accompagner les enfants dans leur développement pour créer les conditions de leur réussite, lutter contre les inégalités scolaires et favoriser l'égal d'accès aux pratiques de loisirs. Le développement durable est un axe du PEDT.



Défi jardinage



En partenariat avec la DDEN 93, les accueils de loisirs ont organisé un défi jardinage visant à sensibiliser les enfants au développement durable par la pratique du jardinage. La ville a remporté le défi départemental deux années de suite. Organisé avec le soutien du ministère, le concours s'adresse notamment aux écoliers et collégiens. Chaque année, plusieurs écoles de la ville se portent candidates. Il s'agit d'un projet d'apprentissage par le jardinage et d'éducation au développement durable.

Classe nature

D'octobre à juin, une classe est ouverte sur le site du parc de la Poudrerie pour accueillir les écoles maternelles et élémentaires. Un médiateur municipal spécialisé accueille les groupes et organise, en partenariat avec les enseignants, des ateliers de découverte de la nature locale. Ce site peut accueillir jusqu'à 236 classes à l'année, soit plus de 6 000 élèves.

Animation des carrés potagers dans les crèches

Grandir avec la nature est essentiel pour le développement de l'enfant. L'objectif est de favoriser dès le plus jeune âge la conscience écologique des enfants et transmettre les bonnes habitudes. Cela permet d'éveiller et de stimuler leur curiosité ainsi que de découvrir la nature. Le projet se décline en plusieurs supports d'expérimentations constitués de bacs jardiniers mis à disposition des enfants :

- Un espace de plantations
- Un espace de manipulations diversifiées grâce à des bacs modifiables
- Sur les parois des panneaux, des pots de fleurs individuels offrant la possibilité aux enfants de réaliser leur propre plantation
- Le renforcement du projet « sortir par tous les temps » dans les crèches
- L'éveil à la nature

Actions 2023 : Planter de nouveaux plants de tomates cerises, courgettes, fraises, fleurs

Mise en place du projet jardin des sens à la crèche des lutins du cèdre

OBJECTIF : LIMITER ET VALORISER LA PRODUCTION DES DÉCHETS

Harmonisation des pratiques en maternelle

Les 10 restaurations scolaires qui accueillent des enfants de maternelles n'avaient pas de procédures harmonisées pour garantir un service de qualité pour tous les convives. Selon l'organisation de chacun et l'implantation des locaux, il y avait des disparités entre les offices et les conditions de travail des agents, engendrant parfois des incompréhensions et des dysfonctionnements entre les équipes. Ces difficultés sont accentuées lors de mobilités pour garantir la continuité du service public. L'harmonisation des pratiques et des procédures a pour objectif de travailler et garantir un même accueil sur tous les restaurants des convives, maîtriser les pratiques et les risques et améliorer les conditions de travail. Ces procédures permettront également de favoriser une cohésion d'équipe entre les différents services (restauration, entretien, ATSEM, animation, direction d'école) pour un travail plus serein et optimal.

Date de démarrage : Rentrée scolaire 2022

Actions 2023 : reconduction des réunions de travail et modification des procédures selon les contraintes constatées sur le terrain

Perspective 2024-2026 : reconduction des procédures

Organisation de la fête du printemps

Chaque année, la ville organise la fête du printemps au mois d'avril. Cet événement est l'occasion de sensibiliser les livryens au développement durable. De nombreux partenaires sont présents pour proposer des animations à destination des enfants et des adultes sur l'ensemble des thématiques : biodiversité, économie d'eau, mobilités douces, déchet...

Partenaires : SEDIF, Veolia, Recyclo, Grand Paris Grand Est, association Mare Barois, collectif Green For Us, Bicyclaide, Bobiclou, SYCTOM, association vélo club, association CROB ART, Ferme Tiligolo

Budget : 4 000 €



Epicerie solidaire

L'épicerie solidaire s'adresse aux personnes résidant sur Livry-Gargan et qui rencontrent des difficultés financières. Les bénéficiaires peuvent ainsi se procurer des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien de 10 à 30% de leur valeur commerciale. L'accès à l'épicerie permet à ces personnes d'être accompagnées dans la concrétisation d'un projet (remboursement d'une dette, accès à la formation, à l'emploi...).

Différents ateliers sont organisés tout au long de l'année afin de sensibiliser les bénéficiaires à l'importance d'adopter un régime alimentaire sain avec plus de produits frais. Dans ce contexte, la légumerie qui a été mise en place cette année offre la possibilité aux bénéficiaires de s'approvisionner et en fruits et légumes frais de qualité.

Actions 2023 : ateliers sur les économies d'énergie et l'équilibre alimentaire. Ouverture d'une partie dédiée aux produits frais

Partenaires : cora et Lidl

Actions 2024 : favoriser les circuits courts

Action petite faim/grande faim

Le GEMRCN est le référentiel des fréquences et des grammages servis aux convives selon leur nature. Les portions servies sont établies selon des catégories de convives (maternelle, élémentaire, adulte...) définies selon des tranches d'âge et sont identiques pour tous dans une même catégorie. Or, chaque convive n'a pas les mêmes besoins et à son propre appétit. Un service systématique d'une taille de portion, ne permet pas de le prendre en compte. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire et permettre à chaque convive de choisir une quantité d'aliments au plus près de ses besoins et de son appétit du jour, la ville a mis en œuvre le projet petite faim / grande faim. Le principe est de majorer ou de minorer les portions de 10%, afin de s'approcher des envies de chacun, de développer l'autonomie et la responsabilité des enfants vis-à-vis de leur faim et du gaspillage alimentaire.



Actions 2023 : l'ensemble des 10 restaurants sont concernés

Actions 2024 : poursuivie sur les 10 restaurants scolaires

Perspective 2024-2026 : selon les retours maintien de cette action sur cette période

Tri des déchets et collecte des biodéchets

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français. C'est un gisement non négligeable qu'il est nécessaire de détourner de l'élimination. Le Grenelle 2 de l'environnement et la loi de transition énergétique demandent depuis le 1 janvier 2016 aux producteurs de biodéchets de plus de 10 tonnes par an de les collecter et de les valoriser. En 2024, la collecte et valorisation des biodéchets seront étendues à tous les producteurs.

Livry-Gargan a souhaité débiter l'expérimentation de la collecte et de la valorisation des biodéchets en biogaz et compost, en janvier 2020, dans un premier temps sur les restaurants scolaires Vauban et Benoit Malon. Puis la ville a étendu la démarche sur l'ensemble des restaurants scolaires depuis le mois de septembre 2020 en partenariat avec Grand Paris Grand Est et l'entreprise Moulinot.



Deux fois par semaine les biodéchets sont collectés pour être valorisés en biogaz et compost à l'ensemble des restaurants scolaires. Afin d'utiliser ces données et de sensibiliser les convives sur les poids d'aliments jetés, un challenge antigaspi entre les restaurants a été mis en œuvre.

• **Un suivi après chaque période de congé** a été mis en place. Les informations collectées sont communiquées à tous les restaurants et affichées pour en informer les enfants et les professionnels. Un classement des sites ayant produit le moins de déchets est réalisé et affiché.

• **Sensibiliser les enfants** au gaspillage alimentaire et le limiter.

• **Sensibiliser et former nos équipes** au tri des déchets selon leur nature pour garantir sa bonne exécution.

En 2023, 75 tonnes de biodéchets ont été collectés et valorisés.



Actions 2022 : collecte des biodéchets sur l'ensemble des restaurants scolaires

Actions 2023 et perspectives : poursuivie sur les 10 restaurants scolaires, transmission chaque année du trophée, affiches d'aide au tri, fourniture de bacs jaune pour la collecte des déchets recyclables pour les écoles 3 D

Achat de sacs poubelles jaunes pour identifier les déchets recyclables

Partenaires : GPGE et Moulinot

Budget : 300€

Suppression des bouteilles en plastique et contenants à usage unique pour le CCAS

La ville a souhaité offrir 20 gourdes isothermes pour les agents du SSIAD et du SAAD du CCAS. En parallèle le SEDIF a offert 80 gourdes pour les bénéficiaires du portage de repas à domicile. La ville a fourni 10 sacs isothermes aussi.

Actions 2023 : remplacement des bouteilles plastiques par les gourdes

Budget : 127,5€ pour les 25 gourdes, 95€ pour les 10 sacs isothermes

Partenaire : SEDIF

Suppression des bouteilles et barquettes en plastique dans la restauration scolaire

L'adoption définitive des loi Egalim le 30 octobre 2018 et Pacte le 17 avril 2019 interdisent l'utilisation de produits en plastique. Les échéances de suppression sont les suivantes :

📅 **1^{er} janvier 2020 :** gobelets et verres, les assiettes jetables et les bouteilles d'eau plate en plastique dans le cadre des services de restauration collective scolaire.

La ville a fait le choix de supprimer les bouteilles d'eau en plastique dans le cadre des pique-niques et des accueils de loisirs depuis mars 2020.

Des gourdes ont été demandées à l'ensemble des familles qui fréquentent les centres de loisirs.

📅 **1^{er} janvier 2021 :** pailles, couverts, ...

📅 **1^{er} janvier 2025 :** contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective

Actions 2023 : suppression des barquettes en polypropylène

Perspective 2024-2025 : suppression de vaisselles, bouteilles et barquettes en plastique

Financement : Gourdes en fibre de cannes à sucre fournies par la société Sodexo en 2021, puis par la société quadrature Restauration en 2023. Gourdes et barquettes 100% biodégradables, compostables et 100% sans plastique incluses dans le marché de fourniture de repas en liaison froide

Accueillir un espace de réemploi : Association Temps libre

L'association Temps Libre s'est installée sur la commune en 2023 dans le cadre d'une occupation temporaire d'un bâtiment privé. Elle propose aux livryens :

- 📍 Une recyclerie (vêtements, objets, mobilier, carrelage...)
- 📍 Un espace ludothèque

Cette structure représente une solution de proximité destinée aux habitants leur permettant de se vêtir, de s'équiper, de se cultiver aux prix avantageux et de créer du lien social. La ville travaille avec l'association pour pérenniser ses activités sur la commune et créer des partenariats.

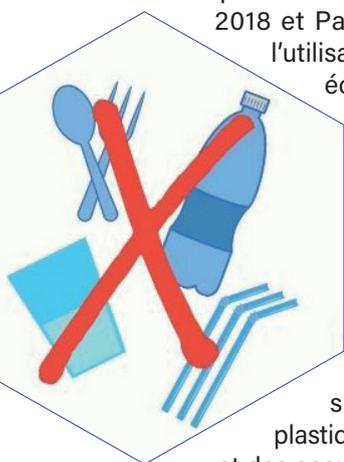
Ramassage citoyens Green for Us

Tout au long de l'année le collectif « Green for Us » a proposé des ramassages des déchets sur la ville. A travers ces actions, le collectif sensibilise les livryens à l'impact des déchets sur le cadre de vie et l'environnement.



Collecte des biodéchets ménagers

Dans le cadre de la loi AGECE, Grand Paris Grand Est mène une réflexion pour proposer des solutions de collecte des biodéchets aux livryens au cours de l'année 2024.



V. UNE VILLE ÉCORESPONSABLE

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES COMMERÇANTS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Partenariat avec ALCOME pour la collecte et le traitement des mégots jetés dans l'espace public

En 2022, la ville a conventionné avec ALCOME afin de réduire les mégots dans l'espace public. L'objectif d'ALCOME est de réduire les mégots jetés au sol de 40% en six ans en accompagnant les collectivités. La ville s'est ainsi engagée à réduire la quantité de mégots abandonnés illégalement dans l'espace public de son territoire et à réaliser un bilan annuel des actions menées. La société Tchao Mégot est partenaire du dispositif. Elle fournit les cendriers, réalise la collecte des mégots et les recycle en doucoune. Afin d'accompagner ce dispositif, la ville a sensibilisé les commerçants et livryens à l'impact des mégots sur l'environnement et aux équipements fournis et mis à disposition.

Actions 2023 : installation de 16 cendriers dans l'espace public

Actions 2024 : installation de nouveaux cendriers

Partenaires : commerçants, Tchao Mégot, ALCOME

Budget 2023 : 28 560€

Budget 2024 : 44 106€



VI. UNE VILLE ÉCORESPONSABLE

Afin d'être exemplaire la mise en place d'expérimentations et de projets innovants sur le territoire sont imaginés dans les champs aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, l'économie circulaire.

OBJECTIF : IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI

Charte rénovation circulaire

L'objectif est double : faire baisser la facture d'énergie et réduire les consommations d'énergie des bâtiments. Dans ce contexte, la Métropole du Grand Paris a mis en place le programme d'accompagnement à destination des collectivités pour la rénovation circulaire des bâtiments publics. Ce programme vise à accompagner 10 communes ou établissements publics métropolitains à intégrer des objectifs et critères d'économie circulaire dans des projets de rénovation et de réhabilitation de bâtiments publics.

L'intégration des principes de l'économie circulaire est notamment susceptible de couvrir les domaines suivants :

- **L'adoption de pratiques d'éco-conception** (efficacité matière et énergétique, approche cycle de vie, etc.) ;
- **La prise en compte des enjeux d'allongement de la durée d'usage des ouvrages et des équipements**
- **La mise en œuvre d'un approvisionnement durable** (réemploi in-situ, recours à des matériaux bio-géosourcés, ou issus de filières locales de reconditionnement ou de recyclage, etc.) ;
- **La prévention et la gestion optimisée des déchets** (diagnostics ressources, tri 7 flux, respect de la hiérarchie de traitement des déchets, etc.) ;

La ville a été lauréate de cet appel à manifestation et bénéficie ainsi de l'accompagnement de la MGP en vue de faire des bâtiments publics des lieux démonstrateurs et d'impulsion des filières de l'économie circulaire.

Calendrier : lancement du programme en octobre 2022 pour une durée prévisionnelle de 24 mois sur l'école maternelle Jacob

Partenaires : Métropole du Grand Paris, Ekopolis, SETEC





École Tourville



Les travaux de transformation de la nouvelle école Tourville ont débuté en 2023. Ce nouvel établissement situé en lisière du parc de la Poudrerie a été conçu de manière à intégrer le végétal dans l'enceinte de l'école et permettre aux enfants d'observer la nature environnante. Ainsi un toit terrasse végétalisé sera aménagé afin d'y implanter des espaces de culture ainsi qu'un observatoire ouvert sur le parc forestier. Les matériaux les plus durables ont été sélectionnés. Enduits et peintures sans solvants ni agents chimiques, panneaux en fibres de bois, rideaux séparatifs en tissu issus de la filière de réemploi, sols souples en fibre de coco et caoutchouc naturel.

OBJECTIF : RENDRE LES ACTIVITÉS DE LA VILLE PLUS VERTUEUSES

Le MPE (Marché de performance énergétique de l'éclairage public)

La Ville consacre un budget conséquent à la modernisation de son éclairage public. En 2022, de nouveaux dispositifs de type LED ont été installés sur trois avenues livryennes. En 2023, c'est l'allée Gambetta qui fait l'objet de ces travaux de remplacement. La Ville s'engage dans la mise en oeuvre d'un plan d'investissement pluriannuel destiné à remplacer progressivement les candélabres au sodium. Parallèlement, les services travaillent à la mise en oeuvre d'un marché à performance énergétique qui a pour objectif de réduire significativement la consommation électrique.

Objectifs : 3 536 points lumineux à passer en LED sur les 4 015 composant le patrimoine de la commune

Indicateur de résultat : économie d'énergie effective (consommation actuelle 3 195 615 KW/h, après rénovation objectif 1 420 812 KW/h)

Schéma Directeur des Énergies

Un schéma directeur des énergies permettra de bâtir une politique de gestion énergétique à court, moyen et long terme, afin d'améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine bâti et de diminuer les charges de fonctionnement liées aux dépenses énergétiques. Il représente un réel outil de management opérationnel pour la mise en œuvre, la gestion et le suivi du plan pluriannuel des investissements énergétiques relatifs au patrimoine bâti.

Budget 2023 : 114 035.56 €

Date de démarrage : 2023 pour un an

Actions engagées en 2023 : Audits énergétiques

Actions 2024 : PPI énergie

Perspectives 2025-2027 : Mise en place des actions énergétiques et réalisation des opérations de rénovation énergétique proposé par le PPI

Budget prévisionnel : 13 125 000 € sur 10 ans

Énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables est inscrit dans la loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte du 18 août 2015 qui prévoit de porter la part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation énergétique française d'ici 2030. L'énergie électrique photovoltaïque permet de répondre aux ambitions de mixité énergétique.

Par délibération de son organe délibérant en date du 01 Novembre 2009, la Collectivité a adhéré à la compétence relative aux actions et opérations de « Développement des énergies renouvelables ». C'est dans ce cadre que la ville et le SIPPAREC ont travaillé ensemble pour développer les énergies renouvelables et installer une centrale solaire sur le parking de la médiathèque. Dans le cadre du partenariat mené avec le SIPPAREC, ce dernier a réalisé pour la ville des études de potentiel photovoltaïque sur le territoire. Le parking de la Médiathèque René Cassin, situé 8 Avenue du Consul Général Nordling, présentant des conditions technico-économiques avantageuses, a été choisi pour expérimenter l'installation d'ombrières photovoltaïques.

Actions 2023 : marché public, signature de la convention

Actions 2024 : études complémentaires, travaux

Budget : Le montant prévisionnel de l'Opération globale s'élève à 157 877 € et est composé de :

- 91 793 € au titre des Etudes et travaux photovoltaïques
- 66 086 € au titre des Etudes et travaux non photovoltaïques

En parallèle, la commune travaille sur le déploiement d'un réseau de chaleur sur son territoire. Des études sont menées pour développer la géothermie.





OBJECTIF : ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES ET PROPRES POUR LES DÉPLACEMENTS INTERNES

Pool vélo pour les agents communaux

La commune met à disposition des agents communaux cinq vélos électriques destinés aux déplacements intramuros. Les agents peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, recourir à ce nouvel équipement ou à tout type de mode de transport doux comme la marche, l'objectif étant de réduire l'emprunte carbone du territoire. En outre, l'ASVP est dorénavant équipé de huit vélos à assistance électrique.

Développement du pool de véhicules électriques pour les agents communaux

De nouvelles voitures électriques ont été acquises, étoffant ainsi le pool de véhicules à destination des agents. Les bornes de recharge électriques installées sur le parking municipal facilitent leur utilisation. Le parc de véhicules thermiques est progressivement remplacé par des modèles électriques : depuis 2019, la ville en a acquis 17.

L'objectif étant à terme d'être 100% électrique.



Actions 2023 : achat de 3 véhicules électriques

Actions 2024 : 7 véhicules électriques

Budget : 2023 : 54 000€, 2024 : 249 000€

OBJECTIF : UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE

Mise en place du contrat local de santé (CLS)

Dans l'optique de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, les CLS sont apparus comme un outil privilégié qui sont proposés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France aux communes. La municipalité a ainsi élaboré son premier CLS en vue de répondre aux problèmes ayant lien avec la santé et le bien-être de la population, tels que accès et parcours des soins, le lien entre la santé et l'environnement, la violence faite aux femmes, les IST, les maladies chroniques, la santé mentale et handicap.

Atelier ALEC MVE référent agenda 2030

Chaque année, les services se réunissent pour faire le bilan des actions réalisées durant l'année et réfléchir aux futurs projets. C'est ainsi l'occasion d'échanger en transversalité et de partager les retours d'expérience de chacun. En 2023, la ville a pu bénéficier de l'aide de l'ALEC MVE pour animer ce temps d'échange.

Dématérialisation de la newsletter interne et sensibilisation des agents

Des articles portant sur le développement durable sont intégrés dans la newsletter mensuelle interne à la commune. Depuis octobre 2022, la Newsletter est transmise de façon dématérialisée par mail à tous les agents possédant une boîte mail professionnelle (350 boîtes mails), limitant ainsi l'impression papier.

La ville a notamment souhaité limiter l'impression des papiers lors des réunions et de part l'extension de l'utilisation du logiciel de traitement des courriers.

Mise en place du tri des déchets dans les bureaux

Afin de recycler les déchets papiers et cartons de la ville, le tri sélectif a été instauré pour les agents dans les bureaux de la municipalité. Pour économiser les matières premières (bois, pétrole...) mais aussi pour être exemplaire, la ville a prévu récupérer les déchets qui peuvent être recyclés. La mise à disposition des corbeilles jaunes permet le tri des déchets papiers au bureau. Ces papiers/cartons seront ensuite collectés pour être recyclés.

Actions 2023 : poubelles de tri à l'hôtel de ville, au centre administratif et à la DGST

Actions 2024 : déploiement dans les autres bâtiments

Budget 2023 : 2 300 €

Budget 2024 : 3 700€

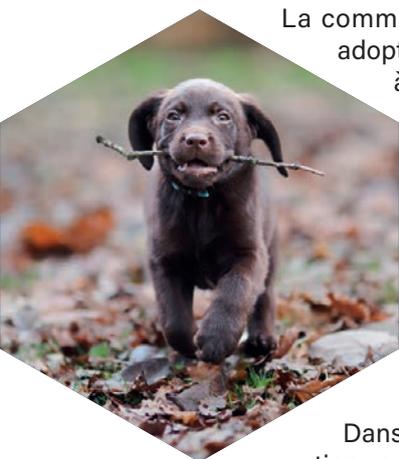
Réduction de l'empreinte carbone des supports de communication

Le nouveau site internet de la ville a été conçu de manière à réduire l'empreinte énergétique du site. Le nombre de page du nouveau magazine de la ville a été réduit et le support est plus vertueux. Enfin les supports de communication tels que les bâches et calicots sont désormais conçus en matière recyclée.



Actions menées dans le cadre du label ville amie des animaux

Les rapports de l'homme à l'animal n'ont cessé d'évoluer au fil des années, comme en témoigne la reconnaissance de droits croissants pour les animaux. Aujourd'hui, la France comptabilise 63 millions d'animaux de compagnie. Un foyer sur deux possède au moins un animal de compagnie. La cause animale valorisant l'amélioration du bien-être des animaux de compagnie et la lutte contre la maltraitance, est devenue un sujet légitime de l'action publique. Livry-Gargan s'est donc interrogée sur les nouveaux modes d'intégration des animaux en ville.



La commune s'est engagée en 2023 en adoptant la charte du bien-être animal à faciliter la bonne cohabitation entre les citoyens et la faune sauvage et domestique. L'objectif étant de prendre en compte le bien-être animal, tout en protégeant la santé humaine et en préservant la biodiversité. Livry-Gargan réaffirme ainsi son attention qu'elle porte aux questions du bien-être animal et de la défense de la biodiversité.

Dans cette continuité, de nombreuses actions ont été déployées durant l'année :

- **Renouvellement de la campagne de communication #StopAbandon**
- **Campagne de communication sur facebook** en vue des fêtes de fin d'année « Offrir un animal de compagnie à Noël ne se décide pas sur un coup de tête. L'adopter, c'est s'engager à prendre soin de lui toute sa vie ! »
- **Maintien du caniparc en accès libre et gratuit** du lundi au samedi de 7h à 20h et le dimanche de 8h à 20h.
- **Expérimentation des ateliers prévention morsure** avec l'association médiation animale d'Ile-de-France au sein des accueils de loisir.

Actions 2023 : campagnes de communication, ateliers prévention morsure, adoption de la charte pour le bien-être animal

Actions 2024 : fête du printemps sur le thème de l'animal en ville

Partenaire : association médiation animale d'Ile-de-France

Budget : ateliers prévention morsure 422€

Adopter et mettre en oeuvre le nouveau Plan Propreté Triennal 2021-2023 - Indicateurs Propreté de la ville de type AVPU

Créée en 2010 à l'initiative d'une vingtaine de villes, l'AVPU regroupe aujourd'hui près de 200 collectivités.

Sa mission première a été de concevoir une méthodologie d'évaluation de la propreté urbaine utilisable par tous les adhérents : les Indicateurs Objectifs de la Propreté (IOP). Cette méthodologie a permis d'élaborer un référentiel de la propreté urbaine. En 2016, l'AVPU a créé le label « Ville Eco-propre » et les Trophées de la propreté urbaine qui valorisent les collectivités qui s'engagent dans une démarche d'amélioration durable de la propreté urbaine. L'AVPU favorise les échanges entre ses adhérents avec l'organisation de Rencontres régionales, nationales et européennes. La ville a ainsi adhéré à l'AVPU et a renouvelé son adhésion en 2023.



Dans la continuité de la démarche, la commune a mis en place des opérations de nettoyage spécifique mensuelles afin de nettoyer en intégralité des secteurs particuliers.

Deux agents sont assermentés pour la verbalisation des dépôts sauvages et la sortie des poubelles en dehors des heures demandées.

Actuellement 4 équipes de 2 cantonniers sont sur la ville.

- 1 équipe sur le secteur Chanzy, Républiques... etc. avec un Glutton
- 1 équipe sur le secteur Massé, libération... etc. avec un Glutton
- 1 équipe sur le secteur Mairie



Actions 2023 : mise place de la verbalisation

Actions 2024 : surveillance et comptage IOP

Budget : cotisation AVPU 900€





CONCLUSION

Face aux défis majeurs nationaux et internationaux, Livry-Gargan souhaite rester parmi les collectivités pionnières. La ville a d'ailleurs renouvelé son label 4 fleurs cette année. Ce rapport dresse l'état des lieux des actions engagées par la commune en faveur du développement durable ainsi que les grands enjeux du territoire dessinant la stratégie locale adaptée. L'année 2023 a vu la concrétisation de nombreuses actions ainsi que le renforcement de la concertation, étape essentielle de co-construction des projets territoriaux. Les instances de concertation publiques représentent de véritables outils : conseils de quartier, CESEL, Conseil Municipal des Enfants. Face à la hausse des prix de l'énergie, les enjeux énergétiques demeurent une priorité grâce à la mise en place d'une stratégie énergétique : schéma directeur des énergies, rénovation thermique des bâtiments, développement des énergies renouvelables. La ville a par ailleurs réaffirmé sa volonté de préserver la biodiversité et de renforcer la place de l'animal en ville en adaptant la charte du bien-être animal. L'année 2024 poursuivra la transition énergétique et écologique déjà engagée pour proposer des solutions concrètes aux livryens. L'aménagement du lac de Sévigné, la création de jardins partagés, la finalisation de l'atlas de la biodiversité ou encore le remplacement de l'éclairage public démontrent l'ampleur des actions à entreprendre pour relever le défi du changement climatique.



HÔTEL DE VILLE

**Service Développement durable
Direction Générale des Services**

**3, place François-Mitterrand - B.P. 56
93891 Livry-Gargan Cedex
T. 01 41 70 88 00
livry-gargan.fr**

